

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS DESTINÉ À  
L'ACQUISITION DE TONNELLES POUR LA COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires dans le cadre de l'achat de tonnelles ;

Vu les propositions tarifaires reçues de la société TRIGANO Collectivités ;

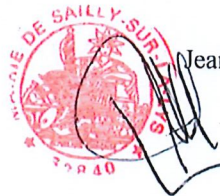
**DECIDE**

**ARTICLE 1** est signé avec la société Trigano Collectivités (sise 26600 La Roche de Glun ZA La Croix des marais ) un devis pour l'acquisition de six tonnelles , soit un montant de 7185,60 euros TTC ;

**ARTICLE 3** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 25 septembre 2023

DEC - 2023 - 147



Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ

DGS